REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-143 du 28 mai 1980

chargeant le Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications, de l'intérim du Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat pour compter du 29 mai 1980.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret n° 80-140 du 24 mai 1980 chargeant le Camarade VILON-GUEZO Romain, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 26 mai 1980,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 29 mai 1980, le Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications, assurera l'intérim du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat, pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 mai 1980

Pour le Président de la République absent, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,

Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 8 CPC 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MTC-MTPCH 6 Autres Ministères 20 SPD 2 BN 2 UNB-ISJ 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.-